



## Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2022

Délibération n°12-2022

### **Marché public « Travaux de réfection et de consolidation de sentiers et de signalétique dans le Parc national du Mercantour » / attribution du lot n°1 – secteur Roya-Bévéra**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 relatif aux marchés publics;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2020-752 du 19 juin 2020, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêté préfectoral du 7 février 2022, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°36-2021 du conseil d'administration du 2 novembre 2021 fixant le montant des contrats, conventions et marchés au-delà duquel il délibère ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Considérant que le lot n°1 du marché à bons de commande de travaux de réfection et de consolidation de sentiers et de signalétique, relatif au secteur de la Roya-Bévéra, a été notifié le 19 septembre 2020, pour un montant de 199 000 euros ;

Considérant que, suite aux dégâts considérables de la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020, notamment en Roya-Bévéra, d'importants travaux de réfection ont été effectués pour remettre en état les sentiers durement touchés, entraînant de fait des dépenses supplémentaires ;

Considérant, par conséquent, que le montant maximal du marché relatif au lot n°1 a été atteint dès la fin d'année 2021 et qu'il a donc été nécessaire de lancer une nouvelle procédure ;

Considérant que, dans le cadre de la nouvelle consultation concernant ce lot, ce marché a fait l'objet d'une publicité en date du 4 janvier 2021 sur le support suivant : marches-publics.gouv.fr, avec une date limite de remise des offres fixée au 26 février 2021, à 17.30 heures ;

Considérant que 4 offres ont été remises dans les délais et que toutes ont été jugées recevables dont une plus économiquement avantageuse et présentant l'engagement d'une meilleure disponibilité ;

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président :

.../...

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

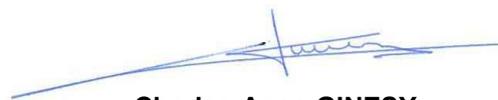
**Article 1 :** attribue le lot n°1 du marché à bons de commande de travaux de réfection, de consolidation de sentiers et de signalétique dans le Parc national du Mercantour – secteur Roya-Bévéra, à la société GIE6C, pour un montant maximum de 500 000 euros HT, sur deux ans à compter de la date de notification du marché.

**Article 2 :** autorise la directrice à notifier le lot n°1 du marché de travaux de réfection et de consolidation de sentiers et de signalétique, à signer l'acte d'engagement et tous les documents se rapportant audit marché, ainsi que ses avenants éventuels, après obtention du visa du contrôleur budgétaire régional.

**Cette délibération est adoptée à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

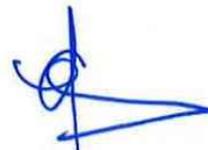
A Nice, le 4 mai 2022

Le président  
du conseil d'administration

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke followed by a series of smaller, connected loops and a final vertical stroke.

**Charles-Ange GINESY**

La directrice  
du Parc national du Mercantour

A blue ink signature starting with a circular loop, followed by a vertical stroke, a horizontal stroke, and a long diagonal stroke extending to the right.

**Aline COMEAU**